

LE GUIBEVILLOIS

Bulletin d'informations municipales

N° 110 - Janvier - Février - Mars 2016

**Le Conseil Municipal vous souhaite
une excellente année 2016**





MAIRIE DE GUIBEVILLE

Rue Pasteur - 91630 GUIBEVILLE

Tél. : 01 64 90 26 33

Fax : 01 64 90 26 33

E-mail : mairie.guibeville@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE



Lundi	10h - 12h
Mardi	14h - 16h
Mercredi	10h - 12h
Jeudi	14h - 16h
Vendredi	10h - 12h
Samedi	10h - 12h



NUMEROS UTILES



18 rue de Saint-Arnoult
91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 18 60
Fax : 01 69 26 18 70
E-mail : contact@cc-arpajonnais.fr



PREFECTURE DE L'ESSONNE
Bd de France - 91000 EVRY
Tél. : 01 69 91 91 91
SOUS-PREFECTURE
Av. du G^{al} de Gaulle - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 31 96 96



CONSEIL GENERAL
Bd de France - 91000 EVRY
Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77



CENTRE DES IMPÔTS
29 Av. du G^{al} de Gaulle
91295 ARPAJON CEDEX
Tél. : 01 69 26 84 13



ALLOCATIONS FAMILIALES
1 avenue Aristide Briand
91290 ARPAJON
Tél. : 01 69 26 85 00



TRESORERIE PRINCIPALE
17 rue Victor Hugo
91294 ARPAJON CEDEX
Tél. : 01 60 83 41 63



GENDARMERIE NATIONALE
Brigade d'Egly - 9 allée des joncs
91520 EGLY
Tél. : 01 64 90 00 64



VEOLIA EAU
URGENCES TECHNIQUES
7j / 7 - 24h/24h
Tél. : 0969 368 624
(appel non surtaxé)



PLATE-FORME DE DISTRIBUTION DU COURRIER
Tél. : 3631



ERDF
DEPANNAGE ÉLECTRICITÉ
Tél. : 09 726 750 91
(appel non surtaxé)



COMIFET
Comité des fêtes et des loisirs
Mairie
91630 GUIBEVILLE
<http://comifet-guibeville.e-monsite.com/>



Médiathèque municipale
11 av Charles de Gaulle
91630 GUIBEVILLE
Tél. : 01 60 83 84 35
Courriel : mediatheque.guibeville@orange.fr



GYMAGUIB
Mairie
91630 GUIBEVILLE



SICTOM DU HUREPOIS
6 rue du Buisson Rondeau - BP 38
91650 BREUILLET
Tél. : 01 69 94 14 14
Fax : 01 69 94 14 19



GRUPE SCOLAIRE LA FONTAINE
13 av. Jacques Cartier
91630 GUIBEVILLE
Tél. école : 01 69 26 19 30
Tél. garderie : 01 69 26 19 32
Tél. cantine : 01 69 26 19 33



COLLEGE ALBERT CAMUS
17 rue du Peuple La Lance
91290 LA NORVILLE
Tél. : 01 64 90 21 20



LYCÉE EDMOND MICHELET
2 boulevard Abel Cornaton
91290 ARPAJON
Tél. : 01 60 83 97 63



LYCEE RENE CASSIN
17 rue Jean Moulin
91290 ARPAJON
Tél. : 01 60 83 29 09



URGENCES



POLICE
NATIONALE

17



15



18

LE GUIBEVILLOIS

Bulletin d'informations municipales

Directeur de publication :

Gilles LELU, Maire

Comité de rédaction :

Commission Information - Communication :

Gilles Lelu, Jean-Daniel Blanchecotte, Michel Collet, Philippe Dupuis, Rémi Granelli, Henri Guisnard, Didier Hurdoyal, Déborah Moricet, Thierry Ratoni.

LE GUIBEVILLOIS VOUS INFORME...

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

- Extrait du conseil municipal du 24 Novembre 2015
- Extrait du conseil municipal du 16 Décembre 2015
- Les vœux du Maire
- Résultats des élections régionales, recensement
- Cœur d'Essonne Agglomération
- Les changements de la TNT
- Informations diverses
- Cérémonie du 11 Novembre
- Noël guibevillois
- Vie associative (programme COMIFET)

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal a validé la convention de services partagés proposée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais qui s'est substituée au Conseil Départemental de l'Essonne pour l'organisation des transports spéciaux.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCA :

La C.C.A en Janvier 2015 dans la validation de son budget avait pour principe de soutenir les communes dans leurs projets de voirie à hauteur de 50% des dépenses totales engagées. En conséquence de quoi le Conseil a décidé de présenter à la C.C.A une demande de subvention d'un montant de 63.519,50 € pour la réalisation des travaux de voirie préconisés dans le cadre du Plan d'Accessibilité Voirie (PAVE)

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) :

Selon les termes de la réforme relative à l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place un PEDT pour assurer une réelle cohérence de l'action éducative locale. Après avoir informé le Conseil d'Ecole le 6 Novembre dernier la commission scolaire a présenté son projet de PEDT qui a été accepté par le Conseil Municipal.

FOND DE RELANCE A L'INVESTISSEMENT :

Considérant que le conseil départemental a rejeté l'une des opérations proposées dans le cadre de la demande de subvention, il a été décidé de modifier

le programme en ajoutant deux opérations, portant ainsi le montant des travaux à 29.041€ HT subventionné à hauteur de 23.233 € (80 % des travaux).

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE AU GROUPE SCOLAIRE

Conformément à la nouvelle législation en vigueur au 1^{er} janvier 2016, la commune a dû lancer une consultation pour la fourniture d'électricité au groupe scolaire pour passer à une offre de marché, le tarif réglementé ne pouvant plus être appliqué. Dans ce cadre, le conseil municipal a retenu l'offre d'EDF Collectivités.

REGROUPEMENT DES SYNDICATS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal a émis un avis défavorable au projet de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement. Le conseil a regretté l'absence d'élément financier ou de faisabilité pour permettre une bonne appréhension du projet.

DESIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Le Conseil municipal a décidé d'accepter le devis du cabinet D&A d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 2280 €TTC pour lui confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public). Cette opération rendue obligatoire par la nouvelle réglementation doit faire l'objet d'une demande de subvention pour laquelle des devis sont nécessaires.

ETAT-CIVIL

Naissances

Alicia DA FONSECA
Le 29 Juin 2015

Emy SOUBEYRAND
Le 20 Novembre 2015

Lyana Idoia Kahina ARMENDARIZ
Le 13 Décembre 2015

Décès

Joëlle DELRIEU
Le 12 novembre 2015



LES VŒUX DU MAIRE



A l'aube de cette nouvelle année, c'est quelque peu meurtri et rempli de tristesse que je viens vous présenter mes vœux.

En effet, les terribles attentats de novembre dernier me rappellent sans cesse la douleur des familles des victimes de cet effroyable évènement.

Toutefois nous restons forts et déterminés plus que jamais à combattre le fléau du terrorisme. C'est donc avec le cœur un peu serré mais toutefois plein d'espoir et d'optimisme, qu'au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une très bonne et heureuse année.

Cette année 2016 sera vraiment une année charnière pour le développement de notre village. Notre nouvelle Communauté d'Agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération », issue de la fusion entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, créée le 1^{er} janvier 2016, ouvre de nouvelles perspectives, qui, je l'espère sauront préserver notre qualité de vie à Guibeville.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune est terminé et prochainement approuvé. Prescrit fin 2011, ce document d'urbanisme a fait l'objet de près de quatre années de procédure ponctuées de nombreuses heures de réflexion. Aujourd'hui, ce document élaboré avec l'ensemble des personnes publiques locales (l'Etat, la Région, le Département, la chambre d'agriculture, etc.) dessine les objectifs de développement de notre village pour les dix prochaines années.

De manière à préserver et à rééquilibrer nos effectifs scolaires, ce document prévoit la réalisation d'un aménagement immobilier de près de 80 logements. Nous vous présenterons très prochainement ce projet au cours d'une réunion publique.

Pour Guibeville, 2016 c'est aussi l'année de la contractualisation avec le Département de l'Essonne pour obtenir d'importantes subventions d'investissement. Dans ce cadre, un contrat de territoire devrait être prochainement signé permettant ainsi l'octroi de 105 000 € de subventions répartis sur cinq ans pour réaliser entre autres opérations, un skate-park et la mise en accessibilité aux handicapés et aux personnes de mobilité réduite de nos bâtiments communaux.

Le Conseil départemental a également décidé de créer un fond de relance de l'investissement, dotant ainsi notre commune d'une subvention de près de 23 000 € représentant ainsi 80% des travaux engagés. Dans ce dispositif, la commune a décidé de présenter une demande pour réaliser un parcours de santé, revoir l'éclairage de notre salle polyvalente, procéder à la réfection de la peinture du hall de l'école et quelques autres petits travaux divers.

Enfin, grâce à une subvention de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais dans le cadre de ses fonds de concours, 127 000 € de travaux de voirie vont être engagés pour mettre aux normes les abaissements de trottoirs afin de rendre accessibles les passages piétons aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite.

De belles perspectives pour les années à venir, qui je l'espère sauront vous satisfaire.

TRES BONNE ANNEE 2016 !

**Le Maire,
Gilles LELU**

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES A GUIBEVILLE

1^{er} tour :

Inscrits : 530
Votants : 306
Blancs : 9
Exprimés : 306

Liste Wallerand De Saint Just – Front National
110 voix
Liste Claude Bartolone – Union de la Gauche
55 voix
Liste Valérie Péresse – Union de la Droite
51 voix
Liste Nicolas Dupont-Aignan – Debout la France
40 voix
Liste Emmanuelle Cosse – Europe-Ecologie-Les Verts
28 voix
Liste Nathalie Arthaud – Lutte Ouvrière
5 voix
Liste Pierre Laurent – Front de Gauche
5 voix
Liste Sylvain De Smet – Extrême gauche
0 voix
Liste Nizarr Bouchada – Divers
0 voix
Liste Dawari Horsfall – Divers
0 voix
Liste Aurelien Veron- Divers droite
1 voix
Liste François Asselineau – Union populaire républicaine
1 voix
Liste Valerie Sachs – Divers droite
1 voix



**6 et 13
Décembre 2015**

2^{ème} tour :

Inscrits : 530
Votants : 340
Blancs : 8
Exprimés : 332

Liste Wallerand De Saint Just – Front National
99 voix
Liste Claude Bartolone – Union de la Gauche
109 voix
Liste Valérie Péresse – Union de la Droite
124 voix

Il n'y aura pas d'élections nationales en 2016.
Les prochaines seront les élections présidentielles en 2017.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016



L'INSEE lance une campagne de recensement sur notre commune du **21 janvier au 20 février 2016**.

Madame **Maryline LEDUC** sera votre agent recenseur (photo ci-contre). Elle se présentera à votre domicile munie de sa carte officielle. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Le recensement est désormais possible également en ligne à l'adresse suivante : www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

ADIEU L'ARPAJONNAIS ! BONJOUR CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION !

Dans notre numéro d'avril dernier, nous nous faisons l'écho des dernières avancées dans le cadre de la réforme territoriale et du rapprochement avec le Val d'Orge. Ce rapprochement est aujourd'hui effectif.



Conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le Préfet de Région a saisi l'ensemble des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), c'est-à-dire les communautés de communes et communautés d'agglomérations de la Grande Couronne sur le projet de schéma régional visant à opérer des regroupements d'au moins 200 000 habitants.

Après un mouvement de protestation contre une proposition ne correspondant pas à la volonté des élus et des habitants de l'Arpajonnais, c'est une fusion avec le Val d'Orge qui avait finalement été retenue, à la satisfaction de tous.

Née d'une volonté commune de l'Arpajonnais et du Val d'Orge, la nouvelle communauté (carte ci-dessus) a vu le jour le **1^{er} janvier 2016** et est baptisée **Cœur d'Essonne Agglomération**. Trois communes n'ont pas suivi la fusion et ont préféré (avec l'accord du préfet) rejoindre la communauté de communes « Entre Juine et Renarde ». Il s'agit de Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon.

Nous sommes maintenant 21 communes à avoir scellé notre destin dans cette nouvelle structure. Les derniers mois de l'année 2015 ont été nécessaires pour les ultimes démarches administratives pour concrétiser cette naissance.

Il semble cependant que le législateur n'ait pas pris l'ampleur de l'impact d'une telle opération car l'ensemble des services à la population ne pourra être transféré au 1^{er} janvier. Aussi, une période transitoire est indispensable car plusieurs mois seront quand même nécessaires pour harmoniser le fonctionnement des différents services publics et la mise en place des compétences de Cœur d'Essonne Agglomération (changements de syndicats intercommunaux par exemple). Aussi, des conventions ont dû être signées pour assurer la continuité des services.

Le siège de Cœur d'Essonne Agglomération est installé à **Sainte-Geneviève-de-Bois**. Des services resteront cependant sur l'Arpajonnais.

La première réunion d'installation du nouveau conseil d'agglomération se tiendra le 11 janvier 2016 à l'espace Concorde à Arpajon.

La gouvernance :

L'assemblée délibérante de la nouvelle agglomération sera composée de **59 conseillers** communautaires avec 1 président et 15 vice-présidents. Le bureau communautaire sera composé des 21 maires afin d'assurer la représentativité de toutes les communes.

En plus des conseillers communautaires, des délégués seront nommés dans chaque commune afin que chacune d'elle, notamment pour les plus petites, puisse participer au travail des différentes commissions.

REPARTITION DES SIEGES

Les 59 sièges sont répartis en fonction de la population des communes

Communes	Habitants	Sièges
Ste Geneviève-des-Bois	35035	12
Brétigny-sur-Orge	25214	8
Morsang-sur-Orge	21418	7
St Michel-sur-Orge	20188	6
Arpajon	10832	3
St Germain-lès-Arpajon	9412	3
Fleury-Mérogis	9165	3
Breuillet	8408	2
Villemoisson-sur-Orge	7003	2
Longpont-sur-Orge	6585	2
Egly	5413	1
Marolles-en-Hurepoix	4928	1
Ollainville	4613	1
Le Plessis-Pâté	4096	1
La Norville	4083	1
Leuville-sur-Orge	4074	1
Villiers-sur-Orge	3911	1
Bruyères-le-Châtel	3513	1
Cheptainville	1896	1
Avrainville	845	1
Guibeville	709	1

RAPPEL DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT

Les lingettes ne font pas bon ménage avec les réseaux d'assainissement.



SYNDICAT DE L'ORGE

Les lingettes ... Pratiques au quotidien, elles servent aussi bien pour bébé que pour nettoyer les wc et les sols ! Problème : elles sont résistantes car constituées de fibres tissées. A usage unique, on les utilise puis on les jette ... mais ... où ? Par facilité, dans les toilettes ... Elles rejoignent ainsi le collecteur d'eaux usées avant d'atteindre la station d'épuration. Ce qu'il faut savoir : elles ne se dissolvent pas une fois mélangées aux eaux usées même si, pour certaines, les fibres sont dites biodégradables.

Conséquences : une fois dans les collecteurs d'eaux usées, associées à la graisse et aux éléments solides, elles s'enroulent les unes autour des autres et forment des amas de fibres qui ralentissent l'écoulement des eaux usées dans les canalisations, voire obstruent totalement les réseaux d'assainissement en provoquant des débordements ! Les lingettes se retrouvent aussi dans les stations de pompage entraînant des dysfonctionnements de ces équipements qui ne sont pas conçus pour évacuer ce genre de déchets.

Alors, où doit-on les jeter après utilisation ? Dans la poubelle, comme les autres déchets. Elles seront ainsi prises en charge par la filière de collecte et de traitement des déchets.

⇒ Aidez-nous à préserver les réseaux d'assainissement et à ne pas perturber le fonctionnement des stations de pompage. **Ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes !**

TOUS VERS LA TNT EN HAUTE DEFINITION...



A compter du 5 avril 2016 notre télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Ce rendez-vous constituera une opération technique importante qui sera réalisée en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer).

Elle aura un impact direct sur tous ceux qui reçoivent la télévision par antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

Par ailleurs tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Un test simple pour savoir si vous êtes éligibles, le téléviseur TNT ou l'adaptateur externe TNT est HD si :

- ✓ Il comporte le logo  ou 
- ✓ Vous pouvez visualiser le logo  en vous plaçant sur les chaînes 7 ou 57 selon les téléviseurs.

Quels sont les avantages de cette nouvelle évolution ?

- **Une meilleure qualité de son et d'image** : le changement de normes de diffusion va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la Haute Définition (HD).

- **Un accès pour tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite** : dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD (L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC découverte, 6ter et HD1).

- **De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G)** dans les territoires. L'augmentation considérable du trafic de données mobiles sur internet dans les années à venir amène l'Etat à anticiper ce besoin en fréquences, en transférant la bande des 700MHz – sur laquelle est actuellement diffusée une partie de la TNT – aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, indispensable au développement de l'économie numérique, s'étalera d'avril 2016 à juin 2019.

Toutes les questions et leurs réponses se trouvent sur www.recevoirlatnt.fr ou au 0970.818.818 (prix d'un appel local)

COMMENT ORIENTER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ?

Vous êtes une femme victime de violences ou vous êtes en contact avec une femme victime de violences, que faire ?

Les violences sont verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques. Elles se manifestent à travers des paroles, comportements, attitudes : violences au sein du couple, de la famille, au travail ou à l'université ; viols ou agressions sexuelles, mutilations sexuelles, mariages forcés, prostitution, esclavage, etc ...

Si une femme vous apparaît désorientée, épuisée, repliée sur elle-même, alors soyez particulièrement

vigilant(e). Votre rôle est essentiel dans l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences. En libérant sa parole vous lui permettez de sortir de l'isolement et d'être reconnue comme victime.

Quelle que soit votre profession, vous pouvez et devez agir simplement pour aider ces femmes en détresse : déculpabilisez-la et rassurez-la. Des professionnels spécialisés sont à l'écoute de ces personnes pour les aider à s'en sortir.

Rendez-vous sur le site :
<http://orientationviolences.hubertine.fr>
Ou appelez le 3919

DU NOUVEAU A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE



Départ de Mme CHAMOROT

Mme Audrey CHAMOROT qui vous accueillait lors de vos démarches administratives a quitté la mairie de Guibeville fin novembre pour se rapprocher de son domicile. Nous la remercions chaleureusement pour ses services.

Mme Séverine MAURIERES-HOEN la remplace et sera désormais votre interlocutrice à la mairie. Nous lui souhaitons la bienvenue à Guibeville.



Arrivée de Mme MAURIERES-HOEN



EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Ouverture du Centre culturel des Prés du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon



Le nouvel équipement, situé au 34 route de Leuville, a ouvert ses portes en septembre. Il est composé de 3 entités :

- Une **médiathèque** de 835 m² dotée d'un pôle "ressource littérature jeunesse".

- Un **conservatoire communautaire** de musique et de danse comprenant 520 m² pour accueillir élèves et professeurs. (Les disciplines enseignées : piano, guitare classique/jazz/rock, basse,

contrebasse, ukulele, batterie, saxophone, flûte traversière/à bec, clarinette, violon, clavecin, chant et cours collectifs : chorale enfant/adulte , musiques actuelles, orchestre, jazz, formation musicale, initiation musicale)

- Un **auditorium** de 80 places pour proposer des spectacles

Le bâtiment abrite aussi le service culturel de la CCA, le service culturel de Saint-Germain-lès-Arpajon et l'association FLPEJR, organisatrice du Salon du Livre de Jeunesse.

Horaires :

- Le secrétariat du conservatoire est ouvert du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
- La médiathèque est ouverte le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le vendredi de 14h à 18h, le samedi de 9h30 à 17h.

Contact Centre culturel : 01 64 55 10 1

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015 A GUIBEVILLE

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France.



Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune.

Comme chaque année depuis 9 ans les Guibevillois se rassemblent en ce jour symbolique à la stèle du souvenir qui supporte les noms des trois Guibevillois pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918.

Monsieur le Maire a ouvert cette cérémonie en compagnie de M. Alexandre Touzet, vice président du Conseil Départemental de l'Essonne. Les enfants de Guibeville ont participé à cette cérémonie. Ils ont rendu hommage, devant la stèle, en déposant une gerbe de fleurs.



Cet événement annuel a été l'occasion pour les Guibevillois d'ouvrir une page de l'histoire de la grande Guerre. La cérémonie s'est poursuivie dans la salle polyvalente où se tenait l'exposition « l'Europe déchirée ».

Ce 11 novembre était aussi le jour de la clôture de cette exposition qui s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité.



NOEL GUIBEVILLOIS

Le 12 décembre dernier, c'était déjà Noël à Guibeville. Les enfants avaient répondu présents à leur invitation de Noël et la salle de sports de l'école Jean de la Fontaine était pleine pour le début du spectacle de magie.



Pendant plus d'une heure, Gérard Quentin, le magicien, a remporté un vif succès auprès des enfants avec ses tours variés comme la table volante, Lucky Luke, les cartes magiques, la lévitation et d'autres encore...



A la fin du spectacle, c'est sous les acclamations des enfants que le Père Noël est entré dans la salle avec son traîneau pour remettre des cadeaux aux plus petits. Puis ce fut la distribution des jouets pour tous les enfants présents. Les plus grands, eux, se sont vus remettre un bon d'achat utilisable à leur convenance.

Parents et enfants ont ensuite été conviés au traditionnel

goûter offert par la Municipalité et servi par les membres du CCAS. C'est pendant le goûter que nos anciens étaient également invités à venir retirer leur coffret de Noël, composé de plein de bonnes choses pour les fêtes, le tout accompagné d'une bouteille de champagne pour agrémenter l'ensemble.

A cette occasion, M. le Maire a eu le plaisir de remettre son colis à Mme Lucienne MORICET, notre doyenne.



ECO-PRET OU ECO-PTZ

De plus en plus de banques proposent des prêts écologiques (éco-prêt ou prêt développement durable) pour financer les travaux favorisant les économies d'énergie et la performance énergétique dans les logements anciens (maison, appartement).



après le 1^{er} janvier 1948.

Créé en 2009 et reconduit jusqu'au 31 décembre 2018, l'éco-PTZ est un prêt dont le taux d'intérêt est égal à zéro, accordé sans condition de ressources, destiné à financer des travaux de rénovation ou d'amélioration énergétique. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement et pour un montant maximum de 30 000 €. La durée de remboursement est fixée à 10 ans maximum mais peut être étendue jusqu'à 15 ans pour certains travaux. Le logement concerné doit être occupé à titre de résidence principale. En tant que locataire, vous ne pouvez pas bénéficier d'un éco-PTZ, même si vous prenez en charge tout ou partie des travaux. Le logement doit avoir été achevé avant le 1^{er} janvier 1990. Pour les travaux de performance énergétique globale minimale, le logement doit avoir été achevé

L'éco-PTZ ne peut financer que certains types de travaux précisément définis par décret. Il peut aussi financer les frais d'étude et de maîtrise d'ouvrage, ainsi que les travaux induits indissociables (exemple : adaptation de l'installation électrique, du système de ventilation, etc.). Il peut s'agir d'un « bouquet » de travaux c'est-à-dire la combinaison d'au moins deux actions efficaces d'amélioration de la performance énergétique : isolation thermique performante de l'ensemble de la toiture, d'au moins 50 % des murs donnant sur l'extérieur ; d'au moins la moitié des parois vitrées donnant sur l'extérieur ou de la porte d'entrée ; installation, régulation ou remplacement de systèmes de chauffage, ou de production d'eau chaude sanitaire performants ; installation d'équipements de chauffage et installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable...).

Les travaux d'économie d'énergie doivent être effectués par des professionnels. Depuis le 1^{er} septembre 2014, seules les entreprises « Reconnues Garantes de l'Environnement » (RGE) peuvent réaliser les travaux éligibles à l'éco-PTZ. La mise à disposition des fonds peut s'effectuer en une ou plusieurs fois, sur la base du devis ou des factures (en fonction des établissements financiers).



Dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt, vous transmettez à la banque tous les éléments justifiant la réalisation conforme des travaux. Des conseillers rénovation info service peuvent vous aider dans votre démarche dans l'Espace Info Energie (EIE) de votre région. Ils vous conseilleront dans les travaux à effectuer et vous dirigeront vers des entrepreneurs compétents dans ce domaine.



Pour en savoir plus

Site Internet de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :

> <http://www.ademe.fr/>

> <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/>

Site « Les clés de la banque - Particuliers » :

> <http://www.lesclesdelabanque.com/>

> Mini guide « L'éco-prêt à taux zéro ou éco-PTZ »

VIE ASSOCIATIVE



Samedi 13 février 2016

Assemblée Générale à 9h30



L'assemblée générale annuelle est un événement-clé dans la vie d'une association. Une association n'existe que grâce à l'implication de ses bénévoles. Si vous souhaitez rejoindre COMIFET, n'hésitez pas à vous manifester et à participer à cette assemblée. Vous y serez les bienvenus.

Dimanche 14 février 2016

Après-midi

Carnaval avec animation



Samedi 12 mars 2016

en soirée

Théâtre

(voir page suivante)

Samedi 19 mars 2016

Soirée St Patrick



A noter dès à présent dans vos agendas :

Samedi 18 et dimanche 19 juin 2016

Fête du Village

PANIQUE AU MINISTERE

Une comédie de
Jean Franco
et Guillaume Mélanie

Mise en scène de
Maxime Beulé



Ne pas jeter sur la voie publique

SAMEDI 12 MARS 2016

LA COMPAGNIE



DES HERMINES

Réalisation Jean-Pierre Guilhem
Imprimé par nos soins



01 60 81 17 17

ARBRES & PAYSAGES

Nos équipes au service de vos jardins

contact@arbres-et-paysages.fr

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Sté CHATEAU - PATTARO

Tél : 01 69 14 82 67 Fax : 01 64 56 28 11
www.chateaupattaro.fr e-mail : chateau.pattaro@wanadoo.fr

Adresse : 12 Grande Rue - 91630 AVRAINVILLE

D E G

DÉPANNAGE CHAUDIÈRES FUEL ET GAZ
CONTRAT D'ENTRETIEN - PIÈCES DÉTACHÉES - SAV

DÉPAN'EAU-GAZ

Tél : 01 60 82 39 78 Fax : 01 64 56 28 11
www.depaneaugaz.fr e-mail : depan.eau-gaz2@wanadoo.fr

ESSONNE

DEMENAGEMENTS

DEME NAGEZ TRANQUILLE

SOURIRE - QUALITE - EFFICACITE

TARIF IMMEDIAT SUR PLACE

DEVIS GRATUIT

Votre satisfaction nous porte

01.69.88.84.36

ou

www.essonnedemenagements.com



Guibeville

Votre annonce ici dans le Guibevillois

Contactez la Mairie
Tél : 01.64.90.26.33
Courriel : mairie.guibeville@wanadoo.fr

Floralia

Toutes compositions florales
Naissances - Mariages - Décès

15, avenue Charles de Gaulle
91630 Marolles en Hurepoix Tél. 01 64 56 91 08



Aux délices de Lardy

Viennoiseries - pâtisseries - plateaux repas
- buffet - cocktail

Tél 01 60 82 12 28 port 06 23 82 72 11
Email delicesdelardy@sfr.fr
www.auxdelicesdelardy.fr
Livraison : entreprises et particuliers



Commune de

Guibeville

Restez en contact avec votre commune sur

www.guibeville.fr



